

POLITIQUE DE  
PROTECTION DES  
DONNEES  
PERSONNELLES  
SPEAK UP

OCTOBRE 2024

# Politique de Protection des Données Personnelles SPEAK UP

**Dernière mise à jour : 18 octobre 2024**

L'OCCITANE International (Suisse) SA, dont le siège est en Suisse, (« **LOI** »), ses filiales et ses marques (« **Filiales** ») (ensemble, le « **Groupe L'OCCITANE** ») ont mis en place une procédure Speak Up permettant de signaler d'éventuelles violations du Code de Conduite du Groupe L'OCCITANE et/ou d'une loi ou réglementation.

**La procédure de signalement Speak Up** : la [Politique Speak Up du Groupe L'OCCITANE](#) décrit les conditions de mise en œuvre de la procédure de signalement Speak Up.

Vous pouvez choisir de signaler en interne via l'un des deux canaux suivants :

- Le canal Speak Up local disponible dans votre pays, auprès de la personne de contact désignée par la Filiale locale.
- Le canal Speak Up du Groupe, mis en place par LOI.

Si vous soumettez un signalement Speak Up (« **Signalement** ») et fournissez vos coordonnées, vous recevrez une confirmation de réception dans un délai de sept jours, ou dans le délai spécifié par la loi locale, si celle-ci impose des délais plus stricts.

Veuillez consulter la [Politique Speak Up du Groupe](#), qui contient des informations essentielles concernant la mise en œuvre de la procédure de signalement et doit être lue en parallèle avec cette Politique de Protection des Données Personnelles Speak Up (la « **Politique** »).

**Cette Politique** : Cette Politique concerne la collecte et le traitement des données personnelles (« **Données Personnelles** ») dans le cadre d'un Signalement. Lorsque des Signalements sont faits, LOI ou la Filiale locale traitera les données personnelles afin de :

- Traiter les Signalements reçus.
- Enquêter sur les Signalements et effectuer les vérifications et analyses nécessaires.
- Déterminer les actions à entreprendre suite aux Signalements.
- Protéger les individus.
- Exercer ou défendre des droits légaux.

Cette Politique explique comment LOI et/ou ses Filiales collectent et traitent vos Données Personnelles dans le cadre du système de Signalement et de l'enquête qui en découle. Cette Politique vous informe également de vos droits concernant vos Données Personnelles.

Dans la mesure où la législation locale imposerait des normes plus strictes que celles énoncées dans cette Politique, la législation locale s'appliquera.

**Une utilisation abusive du canal Speak Up peut exposer leurs auteurs à des sanctions et à des poursuites judiciaires. Toutefois, l'utilisation du canal Speak Up de bonne foi n'entraînera aucune sanction disciplinaire, même si les faits rapportés sont incorrects ou ne conduisent à aucune action formelle.**

## I. Responsables du traitement des données

- **Signalements effectués via le canal Speak Up local** : Lorsqu'un Signalement est soumis via le canal Speak Up local, la Filiale locale agit en tant que responsable du traitement des données personnelles.
- **Signalements effectués via le canal Speak Up du Groupe** : Lorsqu'un Signalement est soumis via le canal Speak Up du Groupe, LOI agit en tant que responsable du traitement des données personnelles.

(Individuellement, le « **Responsable du traitement** », « **nous** » ou « **notre** »).

Le Responsable du traitement traite les Données Personnelles dans le but de collecter et d'enquêter sur les Signalements sur la base des fondements juridiques suivants :

- **Obligation légale** : Nous avons l'obligation légale d'utiliser vos Données Personnelles pour respecter les exigences liées à la mise en œuvre des procédures de signalement ; et
- **Intérêt légitime** : Nous pouvons avoir un intérêt légitime à utiliser vos Données Personnelles, notamment pour garantir le respect du [Code de Conduite Groupe L'OCCITANE](#) et des lois et règlements applicables. Le Responsable du traitement ne peut se fonder sur son intérêt légitime comme base juridique que lorsque cet intérêt n'est pas supplanté par les intérêts, droits et libertés fondamentaux des individus.

## 2. Personnes pouvant utiliser le canal Speak Up

Les personnes suivantes peuvent utiliser le canal Speak Up :

- Employés, stagiaires et prestataires externes du Groupe L'OCCITANE.
- Fournisseurs de la chaîne de valeur et leurs employés.
- Clients et prospects.
- Membres de la communauté.

## 3. Données Personnelles que nous collectons

Le Responsable du traitement collecte et conserve les données pertinentes et nécessaires au traitement du Signalement.

Les données fournies dans le cadre des Signalements doivent être factuelles et directement liées à la violation potentielle signalée. Les Signalements ne doivent pas inclure de données couvertes par le secret de la défense nationale, le secret médical, le secret des délibérations judiciaires, le secret des enquêtes ou des instructions judiciaires, ou le secret professionnel des avocats.

Lorsqu'un Signalement est envoyé au Responsable du traitement, nous pouvons collecter les Données Personnelles suivantes :

- Faits signalés.
- Identité, fonctions et coordonnées de :
  - La personne faisant le Signalement.
  - La ou les personne(s) mentionnée(s) dans le Signalement.
  - La ou les personne(s) impliquée(s), consultée(s) ou entendue(s) dans le traitement du Signalement.
  - Facilitateurs et personnes en contact avec la personne ayant fait le Signalement.
- Informations recueillies lors de la vérification des faits signalés.
- Signalements de vérification.
- Mesures et/ou actions de suivi prises .

**Données personnelles sensibles** : Des catégories spéciales de Données Personnelles (en particulier les données relatives à l'origine ethnique ou raciale, aux opinions politiques, aux croyances religieuses ou philosophiques, à la santé, à l'appartenance syndicale, à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle) peuvent être traitées dans le cadre du processus de Signalement, dans la mesure où ce traitement répond à un intérêt public important ou est nécessaire, le cas échéant, pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

**Données relatives à des condamnations pénales et infractions** : Les Données Personnelles relatives à des condamnations pénales ou infractions peuvent être traitées dans le cadre de la gestion d'un Signalement lorsque ce traitement est nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exercice et au suivi de procédures judiciaires en tant que victime, défendeur ou pour leur compte, ou comme prévu par les dispositions spécifiques des lois applicables.

**Cookies** : Des cookies peuvent être utilisés dans le cadre du traitement des Signalements soumis via le canal Speak Up du Groupe ou le canal Speak Up local. Pour plus d'informations sur l'utilisation des cookies, veuillez consulter la Politique de Cookies de notre prestataire de services Speak Up, disponible [ici](#), ou via le canal Speak Up local.

Après qu'une décision a été prise concernant le traitement du Signalement, nous ne traiterons les Données Personnelles que dans les buts suivants :

- Protéger les parties prenantes contre le risque de représailles.
- Exercer et défendre des droits légaux.
- Réaliser des audits de nos processus internes.

#### 4. Destinataires des Données Personnelles

Les Données Personnelles mentionnées ci-dessus peuvent être divulguées à :

- Notre ou nos prestataire(s) de services Speak Up chargé(s) de la collecte des Signalements.
- Conseillers juridiques externes et avocats assistant le Responsable du traitement des données.
- Pour les signalements soumis via le canal Speak Up du Groupe : au Département d'audit interne du Groupe et/ou à d'autres parties prenantes internes, selon la nature de l'enquête et l'expertise requise.
- Pour les signalements soumis via le canal Speak Up local : au Directeur des Ressources Humaines et/ou au Directeur Général et/ou à d'autres parties prenantes internes, selon la nature de l'enquête et l'expertise requise.

Les informations relatives au Signalement ne peuvent être partagées qu'aux fins de vérification ou de traitement du Signalement. Seules les informations strictement nécessaires et proportionnées à l'objet de la communication seront transmises aux destinataires mentionnés ci-dessus.

Les destinataires des informations relatives au Signalement sont tenus à la même obligation contractuelle de confidentialité renforcée que le Département d'audit interne du Groupe.

Les informations permettant d'identifier la personne qui fait le Signalement ne peuvent être divulguées qu'avec son consentement, sauf aux autorités judiciaires. Dans ce cas, la personne ayant fait le Signalement sera informée de la divulgation à l'autorité judiciaire, sauf si cette information risque de compromettre la procédure.

Les informations susceptibles d'identifier la personne impliquée ou tout tiers mentionné dans le Signalement ne peuvent être divulguées, sauf aux autorités judiciaires, qu'une fois qu'il a été établi que le Signalement est fondé.

## 5. Transferts des données

Dans le cadre de la procédure de Signalement Speak Up et si la loi le permet, les Données Personnelles des personnes concernées peuvent être transférées à LOI situé en Suisse et/ou à une ou plusieurs Filiales locales situées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne, dans le seul but de traiter le Signalement. Veuillez consulter le dernier [rapport annuel](#) pour connaître la localisation des Filiales.

Nous respectons les exigences légales applicables lors du transfert de Données Personnelles vers des pays autres que celui où vous vous trouvez. Par exemple, nous pouvons transférer vos Données Personnelles vers des pays pour lesquels des décisions d'adéquation ont été émises ou utiliser d'autres protections contractuelles pour le transfert de Données Personnelles. Si vous vous trouvez dans l'Union européenne, vous pouvez nous contacter comme indiqué ci-dessous pour obtenir une copie des garanties que nous utilisons pour transférer des Données Personnelles en dehors de l'Union européenne.

## 6. Durée de conservation

Le Responsable du traitement conservera les données relatives à un Signalement dans ses bases de données actives jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur le traitement du Signalement.

Une fois la décision finale sur les actions à entreprendre prise, les données peuvent être conservées sous forme d'archives intermédiaires, pendant une durée strictement proportionnée au traitement de ces données et à la protection des personnes ayant fait le signalement et des personnes mentionnées dans le Signalement, en tenant compte du temps nécessaire à d'éventuelles enquêtes supplémentaires.

Lorsque des procédures disciplinaires ou judiciaires sont engagées contre une personne ou l'auteur d'un Signalement abusif, les données relatives au Signalement peuvent être conservées par le Responsable du traitement jusqu'à la fin de la procédure ou jusqu'à l'expiration du délai de prescription pour un recours contre la décision.

Les données peuvent être conservées plus longtemps, sous forme d'archives intermédiaires, si le Responsable du traitement est légalement tenu de le faire (par exemple, pour respecter des obligations comptables, sociales ou fiscales), ou à des fins de preuve en cas d'audit ou de litige, ou pour la réalisation d'audits de qualité de la procédure de signalement.

Nous pouvons conserver des données anonymes ou anonymisées indéfiniment.

## 7. Information de la personne concernée par le Signalement

Le Responsable du traitement doit veiller à respecter les principes de transparence et d'équité à l'égard des personnes dont les Données Personnelles peuvent être traitées.

Le Responsable du traitement informera la personne concernée par un Signalement dans un délai d'un mois à compter de la réception du Signalement. Toutefois, lorsque des mesures de précaution sont nécessaires, notamment pour prévenir la destruction de preuves liées au Signalement ou préserver la confidentialité de l'enquête, cette personne ne pourra être informée qu'après la prise de ces mesures.

La personne concernée par un Signalement ne peut en aucun cas obtenir du Responsable du traitement, sur la base de son droit d'accès, des informations concernant l'identité de la personne ayant fait le signalement ou de tout tiers mentionné dans le Signalement.

## 8. Droits des personnes concernées

Vous pouvez disposer de certains droits en relation avec vos Données Personnelles. Si vous vous trouvez dans l'Union européenne, ces droits incluent ceux listés ci-dessous. Les droits des résidents hors UE peuvent différer en fonction des lois locales.

- **Droit d'accès** : Toute personne dont les Données Personnelles sont actuellement traitées ou ont été traitées dans le cadre de la procédure de Signalement a le droit d'accéder à ses données, conformément au RGPD.
- **Droits de rectification et d'effacement** : Les personnes identifiées dans la procédure de Signalement ont le droit de demander la rectification ou l'effacement de leurs Données Personnelles si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou obsolètes. Cependant, l'exercice de ce droit ne modifiera pas rétroactivement les éléments contenus dans le Signalement ou collectés au cours de l'enquête.

Les droits mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être utilisés par la personne concernée par un Signalement pour obtenir des informations relatives à l'identité de la personne ayant fait le Signalement.

- **Droit de limiter le traitement** : Le droit de limiter le traitement peut être exercé, par exemple, lorsque l'individu conteste l'exactitude de ses données, et peut demander un gel temporaire du traitement pendant que les vérifications nécessaires sont effectuées.
- **Droit d'opposition** : Conformément à l'article 21 du RGPD, le droit d'opposition ne peut être exercé pour un traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable du traitement est soumis. Pour les traitements fondés sur l'intérêt légitime du Responsable du traitement, le droit d'opposition peut être exercé à condition que la personne concernée fournisse des motifs liés à sa situation particulière. Ce droit d'opposition ne s'appliquera toutefois pas s'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts et les droits de la personne concernée, ou si le traitement est nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

## 9. Nos coordonnées

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant cette Politique, nos pratiques en matière de confidentialité, ou si vous souhaitez exercer vos droits relatifs à vos Données Personnelles, veuillez nous contacter comme suit :

- Si le Signalement est effectué via le canal Speak Up local : contactez directement la Filiale locale et/ou référez-vous au département des Ressources Humaines de celle-ci.
- Si le Signalement est soumis via le canal Speak Up du Groupe :
  - Par écrit adressé à : L'OCCITANE International (Suisse) SA, Chemin du Pré Fleuri 5, 1228 Plan-les-Ouates, Suisse.
  - Par e-mail à l'adresse suivante : [speakup@loccitane.com](mailto:speakup@loccitane.com).
  - Notre Délégué à la Protection des Données peut être contacté à l'adresse suivante : [dpo@loccitane.com](mailto:dpo@loccitane.com).

Toute correspondance papier ou électronique doit porter la mention "Strictement Confidentiel – Signalement Speak Up". Nous répondrons à ces demandes conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Si vous estimez que vos Données Personnelles ont été traitées en violation de la législation applicable, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de votre autorité de contrôle locale. Si vous vous trouvez dans l'Union européenne, votre autorité de contrôle est celle

où vous avez votre résidence habituelle ou votre lieu de travail, ou le lieu où l'infraction présumée aux règles applicables a eu lieu.

#### **10. Modifications de cette politique**

Nous pouvons mettre à jour cette Politique de temps à autre afin de refléter les changements apportés à nos pratiques en matière de confidentialité ou lorsque cela est requis par les lois sur la protection des données. Nous vous informerons de tout changement important apporté à cette Politique de manière appropriée.